

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
1478-7279 SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER MAPLE INC.	1992 02 26	de l'agent principal et son adresse à : M. Gérald Vaillancourt, 1395, de l'Église, Saint-Laurent
4379		<i>L'inspecteur général des institutions financières,</i> JEAN-MARIE BOUCHARD

**Permis de faire affaires (Permis initial)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes :

*Nom de la compagnie ou sa version **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
3062-8192 ** EXPRESS CENTRAL CON-WAY, INC.	1992 11 09	Système Corporatif CT (Canada) Ltée, 2535, boulevard Laurier, bureau 500, Sainte-Foy	2535, boulevard Laurier, bureau 500, Sainte-Foy
4380			<i>L'inspecteur général des institutions financières,</i> JEAN-MARIE BOUCHARD

**Ministères — Avis concernant les****Affaires municipales****Municipalité de Montcalm**

Le ministre des Affaires municipales donne avis qu'il a approuvé en date du 19 novembre 1992, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom du canton de Montcalm en celui de « municipalité de Montcalm », située dans la municipalité régionale de comté des Laurentides.

*Le ministre des Affaires municipales,*  
CLAUDE RYAN

4392

**Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil**

Le ministre des Affaires municipales donne avis qu'il a approuvé en date du 20 novembre 1992, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la

demande de changement de nom de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil en celui de municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, située dans la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

4392

*Le ministre des Affaires municipales,*  
CLAUDE RYAN

**Paroisse d'Oka**

Le ministre des Affaires municipales, monsieur Claude Ryan, donne avis conformément à l'article 281 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) qu'il a approuvé, en date du 20 novembre 1992, la résolution numéro 90-325 de la paroisse d'Oka visant l'extension de ses limites territoriales dans l'eau.

Les limites territoriales de cette municipalité sont modifiées par l'addition du territoire décrit par la ministre de l'Énergie et des Ressources le 4 mars 1992. Cette description apparaît en annexe.

*Le ministre des Affaires municipales,*  
CLAUDE RYAN